

Pour vous renseigner

⇨ **Par internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇨ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :
0 810 012 011 * - courriel : cps.lyon@finances.gouv.fr
- courriel : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇨ **Sur place :**

Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

SIP L'ISLE D'ABEAU
PL CHARLES DE GAULLE 38097 VILLEFONTAINE CEDEX
Tél : 04 74 96 96 75 Courriel : sip.isle-dabeau@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : avec ou sans rendez-vous LUN A VEN 8H30-12H / 13H30-16H

• sur le montant de votre impôt :

CDIF VIENNE SECT.SECTEUR EST 12 RUE JEAN MOULIN
BOITE POSTALE 107 38209 VIENNE CEDEX
Tél : 04 74 31 12 37 Courriel : cdif.vienne@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : DU LUN AU VEN DE 8H30 A 12H DE 13H30 A 16H OU SUR RENDEZ VOUS

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2012 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 380 ISERE

Commune : 449 A SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2011	19,41 %	%	%	15,90 %	0,317 %	3,34 %		
	Taux 2012	19,41 %	%	1,90 %	15,90 %	0,31 %	3,25 %		
	Adresse	Le détail de vos bases et cotisations par adresse figure sur le ou les feuillets annexes numérotés et adressés sous pli séparé envoyés au cours de la 2ème quinzaine de septembre							
	Base								
	Cotisation								
	Adresse								
	Base								
Cotisation									
Cotisations 2011	95			78	2	16			
2012	2796		274	2290	45	467		5872	
Variation en % ⑦	- %	%	- %	- %	- %	- %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture		
Propriétés non bâties	Taux 2011	49,14 %	%	2,60 %	42,43 %	0,621 %	21,10 %		
	Taux 2012	49,14 %	%	2,60 %	42,43 %	0,589 %	21,00 %		
	Bases terres non agricoles	3618		3618	3618	3618	3618		
	Bases terres agricoles	2269		2269			2836		
	Cotisations 2011	170		9	-	-	91		
2012	2893		153	1535	21	1355		5957	
Variation en % ⑦	- %	%	- %	- %	- %	- %			
Dégrevement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties				Base du forfait forestier ④	Majoration base terr. const. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base « État »									
Base « Collectivité »				40			X		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 567 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		449	
						Dégrevement « Habitation principale » ⑧			
						Dégrevement JA « État » ⑨			
						Dégrevement JA « Collectivités » ⑨			
Références administratives : 380 51 021 103 449 A D V						Montant de votre impôt :		12278	